

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Damien De Keyser, *Conseiller communal-Président* ;  
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;  
Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, *Échevins* ;  
Willem Draps, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Tanguy Verheyen, Aymeric de Lamotte, Cécile Vaincel, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Muriel Godhaird, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Juliette Siaens-Mahieu, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Sophie Busson, Danièle Van Crombrugge-Gruloos, Hatiana Martine LUWANA, *Conseillers communaux* ;  
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Alexia Bertrand, Christophe De Beukelaer, Georges Dallemagne, Olivia Casterman, Marie Cruysmans, Michel Naets, *Conseillers communaux*.

**Séance du 17.10.23**

---

**#Objet : CC - Enseignement - Règlement d'ordre intérieur d'occupation des locaux dans les bâtiments scolaires communaux de Woluwe-Saint-Pierre - Addendum - Approbation #**

---

Séance publique

**Enseignement francophone - Enseignement néerlandophone**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 117 ;

Considérant que la commune est propriétaire des bâtiments scolaires communaux ;

Considérant que la commune souhaite encourager l'organisation d'activités au sein des écoles communales tout en fixant les conditions d'occupation de ses locaux ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27.06.2023 décidant d'approuver le règlement d'ordre intérieur fixant les conditions d'occupation des locaux dans les bâtiments scolaires communaux de Woluwe-Saint-Pierre ;

Considérant que l'article 2 du règlement d'ordre intérieur relatif au paiement de la redevance dûe pour l'occupation des locaux scolaires a été modifié ;

DECIDE d'approuver le règlement d'ordre intérieur fixant les conditions d'occupation des locaux dans les bâtiments scolaires communaux de Woluwe-Saint-Pierre, ci-annexé.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,  
(s) Damien De Keyser

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Pierre, le 23 octobre 2023

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe